



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 14

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15.19, insérer le paragraphe suivant:

« s'abstenir d'adopter des textes de loi qui visent directement ou indirectement à restreindre les activités de la société civile; ».

1. 2014 - Deuxième partie de session

